



Sur quelle base sont payés les congés payés étudiant?

Par **dounette**, le **22/09/2008** à **15:46**

bonjour,rnrnJe suis étudiante et travaille chez Brico depot, mon contrat est fixée à 10h par semaine, mais tout au long de l'année je fais beaucoup plus de 10h par semaine si on prend en compte le fait que l'on travaille pendant toutes les vacances mais aussi que l'on fait rarement 10h mais plutôt 13 à 15h le reste de l'année.rnrnMa question est la suivante: est-il normal que mes congés payés d'été aient été payés sur la base des 10h par semaine et non au prorata du nombre d'heures effectuées dans l'année?

Par **lawyer 57**, le **22/09/2008** à **16:36**

Bonjour, rnrnoui, la durée du congé annuel est de 2.5 jours ouvrables par mois de travail, sans pouvoir excéder 30 jours ouvrables (même s'il y a des heures supplémentaires régulièrement)..rnrnLes salariés à temps partiel bénéficient des mêmes droits, mais pas plus rnrnVous avez donc droit à 2.5 jours de congé par mois.rnrnchaque jour de congé pris étant rémunéré à hauteur de votre temps partiel, au niveau horaire qui est le votre.